



PRÉFET
DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'État en Moselle

2023

RAPPORT
D'ACTIVITÉ





PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Directeur de la publication
Laurent Touvet
Préfet de la Moselle

Directeur de la rédaction
Richard Smith
Secrétaire général de la préfecture de la Moselle

Rédaction
Direction de la coordination et
de l'appui territorial (DCAT)

Réalisation
Service départemental de la
communication interministérielle (SDCI)

Atteindre le plein-emploi et réindustrialiser

L'État a poursuivi la diversité de ses missions en Moselle en 2023. Les efforts en faveur de la transition écologique, les actions pour la sécurité, l'éducation, la santé, et le dynamisme économique, qui vous sont présentés dans ce rapport d'activité, démontrent un engagement quotidien des services de l'État pour créer un environnement favorable à la qualité de la vie et à la préparation de l'avenir en Moselle.

Le domaine économique a été au cœur de notre engagement. En 2023, des investissements stratégiques ont été annoncés par des groupes industriels, laissant entrevoir des opportunités inédites en matière de création d'emplois et de croissance économique. Les défis liés à la reconversion d'anciens sites industriels et à la revitalisation de certains périmètres ont également exigés une forte mobilisation des services de l'État.

La transition vers une économie plus durable respectueuse de nos ressources est un autre axe majeur de l'action de l'État en Moselle. Les projets liés à la décarbonation (Holosolis, Parkes, etc.), aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique ont fait l'objet d'un accompagnement financier et opérationnel par les services de l'État, pour faciliter leur installation et prouver le renouveau industriel de la Moselle.

Le rôle de l'État est aussi d'accompagner les communes dans leurs actions en soutenant les projets d'investissement pour l'avenir : programme «Villages d'avenir», rénovation de l'éclairage public avec le fonds vert, etc. Avec elles et avec le département, nous bâtissons l'avenir de la Moselle, bénéficiant de la confiance portée par les élus envers les représentants de l'État.

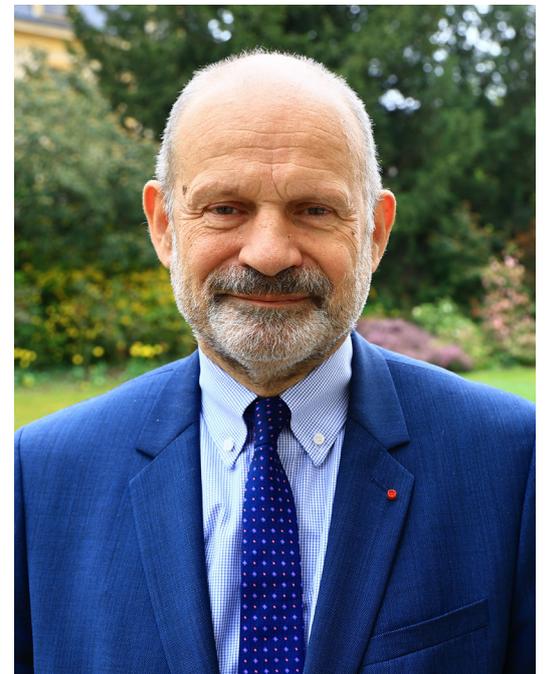
Alors que nous entamons une nouvelle année, les perspectives de l'action de l'État en 2024 sont enthousiasmantes, marquées par des défis stimulants et des opportunités de transformations. La transition écologique (préservation des forêts, de la ressource en eau, etc.) et énergétique continuera d'occuper une place centrale par la planification écologique : chaque collectivité locale et chaque secteur économique choisissent

les actions à mener pour apporter leur contribution à l'objectif national. L'urgence climatique ne pouvant être ni ignorée ni différée.

En 2024, la Moselle s'apprête à vivre deux temps forts importants : les élections européennes et les Jeux olympiques et paralympiques. Accueillir le passage de la flamme olympique le 27 juin prochain témoigne l'engagement exceptionnel de la Moselle dans cet événement qui offre une occasion unique de célébrer l'esprit et les valeurs du sport comme les atouts de la Moselle, et de manifester l'excellente coopération entre l'État, les collectivités locales et les partenaires socio-économiques.

Les agents de l'État seront au rendez-vous en 2024. Je leur exprime ma très sincère gratitude et mes encouragements pour les défis que nous devons relever ensemble dans les mois à venir. Je me fais leur porte-parole pour vous assurer de notre détermination à poursuivre nos efforts au service de la Moselle et de ses habitants.

Laurent Touvet,
préfet de la Moselle



©DR

Planifier et accélérer la transition écologique

Garantir l'égalité territoriale et l'accès aux services publics

Renforcer l'ordre républicain et encourager l'engagement



Découvrez le baromètre des résultats de l'action publique en Moselle





ATTEINDRE LE PLEIN-EMPLOI ET RÉINDUSTRIALISER

Accompagner l'accès à l'emploi

Atteindre le plein emploi demeure une priorité gouvernementale.

En 2023, l'amélioration de la situation de l'emploi s'est poursuivie en Moselle. Ainsi au 3^e trimestre 2023, la demande d'emploi de catégorie A (personne sans emploi, inscrite à France Travail et tenue de rechercher un emploi) a baissé de 3 % sur un an. Pour autant, les services de l'État restent mobilisés pour lever les difficultés d'accès à l'emploi.

CHIFFRES - CLÉS

28 746 175 €

engagés par l'État en 2023 au profit des structures de l'insertion par l'activité économique

7 267

contrats d'apprentissage débutés entre le 1^{er} janvier et le 3 novembre 2023

3 801

contrats d'engagement jeune signés au 31 octobre 2023

L'État accompagne les entreprises et les demandeurs d'emplois notamment les plus en difficulté au travers des services publics de l'emploi local (SPEL) pilotés par les sous-préfets d'arrondissement.

Objectif principal : lever les freins au plein emploi.

Actions menées en 2023 :

- bassin de Sarrebourg : organisation d'un forum « découverte des Métiers de l'Industrie » ;
- bassin de Metz : création d'un groupe partenarial « team mobile emploi » pour aller à la rencontre des habitants dans les quartiers sensibles ou en zone rurale et lever les freins périphériques à l'emploi ;
- bassin de Thionville : mise en avant des enjeux de recrutement et de formation auxquels les entreprises sont confrontées ;
- bassin de Sarreguemines : action « coulisses du bâtiment » visant à faire découvrir les métiers des travaux publics par la visite d'un chantier de construction ;
- bassin de Forbach : tenue d'un « job dating » destiné aux personnes primo-arrivantes dont les bénéficiaires de la protection internationale à Petite-Rosselle.

La mobilisation des conventions de revitalisation au bénéfice de nouveaux publics

Mobilisées dans une logique réparatrice, les conventions de revitalisation ont pour objectif de contribuer à recréer des emplois supprimés.

CHIFFRES - CLÉS

5
conventions signées
en 2023

144
emplois créés
en 2022

QUESTIONS À...



Martine Artz

directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Moselle

Quel est votre parcours professionnel ?

Je suis inspectrice de l'action sanitaire et sociale et depuis le 1^{er} avril 2021 directrice de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités. Parmi les compétences de ma direction figure celle d'accompagner les entreprises en difficulté, de favoriser l'emploi et les recrutements dans les métiers en tension ainsi que l'accès à l'emploi des publics qui en sont les plus éloignés.

En quoi consiste le dispositif de revitalisation ?

Outre leurs obligations sociales à l'égard des salariés qu'elles licencient, une obligation territoriale incombe aux grandes entreprises dont les restructurations affectent par leur ampleur, l'équilibre du ou des bassins d'emplois dans lesquels elles sont implantées.

Dans une logique réparatrice, elles sont tenues de contribuer à la création d'activité et au développement des emplois dans ces périmètres, avec pour objectif de contribuer à recréer autant d'emploi qu'elles en ont supprimés.

Qui sont les publics bénéficiaires ?

Avec moins de 30 % de femmes dans l'industrie, force est de constater que ces dernières restent sous-représentées dans le monde industriel, avec des variations importantes par secteur. D'où un travail important de promotion de la mixité passant par la découverte des professions dans tous les secteurs industriels ou technologiques.

D'autant plus que les filières industrielles ne manquent pas d'opportunités professionnelles.

Les actions 2023

Un déficit de main-d'œuvre, des salaires supérieurs de 13 % en moyenne sont autant d'arguments qui doivent inciter les femmes à regarder d'un autre œil les métiers de l'industrie, encore trop souvent jugés pénibles et faiblement rémunérateurs.

C'est pourquoi il a été proposé de mener des actions favorisant l'insertion professionnelle des femmes dans le monde industriel.

La convention de revitalisation État/Prafer signée en 2022 prévoit la déclinaison de 3 sessions de l'action « L'industrie au féminin » : accompagnement des femmes dans la découverte des métiers de l'industrie. La 1^{ère} session s'est déroulée du 15 mai au 4 juillet 2023. Cette action se destinait aux femmes en recherche d'emploi ayant un attrait pour les métiers de l'industrie. Un groupe de 8 stagiaires a pu être constitué. De nombreux freins liés à la mobilité, à la garde des enfants, et aussi à la « barrière de la langue » ont été pris en compte lors de la déclinaison de l'action. 5 des 8 stagiaires sont allées au bout de la formation.

Quelles autres actions ont été menées en 2023 en Moselle ?

Les conventions de revitalisation signées en 2023 ont retenu entre autres les actions suivantes :

- Formation/conseil à la cyber sécurité pour les TPE et PME du territoire, sous forme d'ateliers de formation en collectif (10 à 12 participants) pour environ 120 TPE/PME ;
- Inclusion numérique pour l'emploi : atelier numérique pour l'emploi à destination de publics issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- Accompagnement à l'insertion dans l'emploi : action portée par la Cravate Solidaire, association luttant contre la discrimination sociale.

La réindustrialisation : l'accompagnement des projets industriels majeurs

La réindustrialisation est une réalité en Moselle. Elle se développe de manière novatrice, avec des projets de décarbonation particulièrement structurants : centrale à biomasse (Gazel à Carling), chimie verte (Afyren, Metex et Circa à Carling), recyclage de plastiques (Parkes à Carling), panneaux photovoltaïques (Holosolis à Hambach), unités de production d'hydrogène (Verso Energy et Gazel à Carling), etc.

Le suivi et le pilotage des projets les plus importants font l'objet d'un fort investissement de l'ensemble des services de l'État qui accompagnent, sous l'autorité du préfet, les groupes industriels. Des comités de pilotage ont été mis en place, réunissant tous les deux mois, État, collectivités locales et industriels voisins pour veiller au respect du calendrier prévu, à la cohérence des démarches et des actions des différents acteurs.

Au-delà de ces projets d'implantation, il s'agit également de travailler à la mutation des secteurs en reconversion. Marqué par les mutations des filières du transport, notamment automobile, le « sillon mosellan » (communautés d'agglomération du Val de Fensch et de Portes de France Thionville, communauté de communes de Rives de Moselle et Metz Métropole), lauréat de la démarche « Rebond industriel », a pu bénéficier d'un accompagnement renforcé pour recenser les dynamiques industrielles en faveur de l'emploi et de la décarbonation.



Centrale Émile Huchet, Carling



Saarstahl Rail, Hayange

L'État facilite l'implantation des industries en Moselle



CHIFFRES - CLÉS



15
mai 2023

annonce par le Président de la République au sommet Choose France de l'implantation d'une usine de production de panneaux photovoltaïques à Hambach, projet qui devrait être la plus grande usine de production de panneaux photovoltaïques en Europe

1 930

créations d'emplois directs



objectif total de recrutements annoncé par les entreprises Verso Energy, Holosolis et Parkes

1,6 Mds €

d'investissements annoncé par ces industriels



PLANIFIER ET ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le fonds vert

Doté de 2 milliards d'euros, le fonds vert accompagne les collectivités en finançant les projets qui concourent à la transition écologique et énergétique. En 2024, il est doté d'une enveloppe de 2,5 milliards d'euros, dont 500 millions pour la rénovation énergétique des écoles.

En 2023, la préfecture de la Moselle a soutenu **237** projets pour un montant de plus de **22,7 millions d'euros**. Une priorité a été donnée aux projets de rénovation de l'éclairage public des communes et de rénovation énergétique des bâtiments publics afin de favoriser la sobriété dans un contexte de tension sur les ressources énergétiques.

LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

179 projets soit 14 885 744 €



L'ADAPTATION DES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

20 projets soit 2 770 992 €



L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

38 projets soit 5 076 179 €



Rendez-vous sur la plateforme aides-territoires.fr/fondsvert

La lutte contre les feux de forêts

La prévention et la lutte contre les feux de forêt sont une priorité nationale dans un contexte marqué par des épisodes de sécheresse récurrents et de forte ampleur. À ce titre, la sous-commission départementale de lutte contre les feux de forêt créée en 2023, sous l'impulsion du préfet, s'inscrit dans cette priorité nationale.

CHIFFRES - CLÉS

180 000 ha de forêts en Moselle



793 feux de forêts et d'espaces naturels recensés en 2023



6 feux de forêt



77 feux de récolte

710 feux de broussailles ou de friches

QUESTIONS À...



François Vallier

directeur du service départemental d'incendie et de secours de la Moselle

Quel est votre parcours professionnel ?

J'ai pris mes fonctions de chef de corps, directeur départemental du SDIS de la Moselle le 1^{er} octobre 2015.

J'ai successivement occupé les postes d'adjoint au chef de corps et commandant de compagnie dans la Loire, chef de groupement territorial sur le territoire du Nord-Isère, directeur des ressources humaines du SDIS de l'Isère, chef de bureau à la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises et enfin adjoint au conseiller sécurité civile du cabinet du ministre de l'Intérieur.

Quelles sont les causes des feux de forêt et d'espaces naturels en Moselle ?

Bien que les feux de forêt et d'espaces naturels peuvent avoir une origine naturelle, 9 départs de feux sur 10 ont pour origine les activités humaines dont la cause peut être intentionnelle, involontaire (imprudence) ou encore liée aux infrastructures.

Comment s'organise la lutte contre les feux de forêt et d'espaces naturels en Moselle ?

La politique nationale de lutte contre les feux de forêt s'appuie sur les objectifs stratégiques suivants : empêcher les feux, maîtriser l'éclosion au stade initial, limiter les développements catastrophiques et réhabiliter les espaces incendiés. Les enjeux de cette politique sont certes des enjeux de protection des personnes, des biens et de l'environnement mais également des enjeux économiques.

À cet effet, le SDIS de la Moselle décline localement cette politique nationale en construisant sa réponse opérationnelle sur la base des éléments statistiques des précédentes saisons et plus particulièrement l'analyse des niveaux de risques, l'activité opérationnelle et les postures opérationnelles associées.

Cette organisation départementale rodée et agile, basée sur des personnels formés et des moyens opérationnels répartis sur l'ensemble du territoire mosellan, fait face à l'élévation du niveau de risques principalement identifié de juin à septembre.

En parallèle, nous planifions également l'organisation d'une réponse extra départementale au profit de la solidarité nationale et à destination d'autres SDIS, au sein de la zone de défense Est ou sur l'ensemble du territoire national. Le besoin peut être identifié à titre préventif ou curatif.

Enfin, sous le pilotage du préfet, nous réalisons un travail interservices solide et conséquent entre acteurs de la lutte afin de partager les informations opérationnelles et organiser notre réponse opérationnelle de manière concertée et efficace.

Qui sont les acteurs de cette lutte ?

Au-delà des capacités directes de lutte des sapeurs-pompiers, de nombreux acteurs partagent des objectifs de collaboration opérationnelle et prévisionnelle d'adaptation à ce risque en plein développement.

Le bon exemple de collaboration interservices est exprimé à travers la sous-commission départementale qui permet de développer les échanges interservices sur la thématique du feu de forêt, en particulier dans le domaine de la prévention et de la prévision. Cette politique volontariste de prévention est déployée sous le pilotage du préfet responsable de la sécurité sur le département, en appui des maires.

Les acteurs sont nombreux et nous pouvons citer, entre-autres, l'office national des forêts (ONF), le centre national de la propriété forestière (CRPF), le Département, la direction départementale des territoires, les forces de l'ordre, la chambre d'agriculture, Moselle attractivité, les communes...

La gestion de l'eau

L'année 2023 a été marquée par l'annonce du « plan eau » par le Président de la République. L'une des mesures phares est l'objectif de réduction des prélèvements de 10 %, dans le cadre duquel de nouvelles actions ont été inscrites au plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT) 2022-2027 de la Moselle. Celles-ci visent principalement la réduction des fuites des réseaux d'eau potable, le développement de dispositifs d'économie d'eau dans l'industrie, et la mise en place de ressources complémentaires dans les collectivités sujettes à des risques de pénurie.

Pour la gestion de la sécheresse, la mise en place de la plateforme VigiEau a facilité la communication des services de l'État en Moselle auprès des différents usagers.

CHIFFRES-CLÉS

36

communes identifiées en 2023 à risque de pénurie pour l'alimentation en eau potable en Moselle



2



communes dont le rendement du réseau d'eau potable est inférieur à 50 %

496

avis émis par la police de l'eau pour prise en compte d'enjeux eau dans différentes politiques sectorielles

162

dossiers instruits par la DDT, dont 90 % soumis à déclaration et 10 % à autorisation

Les ZAE nR

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (ENR), dite « loi APER », prévoit la planification du développement des énergies renouvelables. En Moselle, le préfet a souhaité positionner les intercommunalités dans un rôle d'accompagnement de leurs communes membres, dans un but d'appui technique et de recherche de cohérence. Initiée en septembre 2023 par la tenue de réunions d'arrondissements animées par les sous-préfets et les services de l'État, la démarche progresse sur l'ensemble du département : les réflexions et les concertations locales sont engagées. Les cartographies devront être finalisées d'ici fin mars 2024.



Réunion sur les énergies renouvelables

CHIFFRES-CLÉS

558 MW

de puissance ENR installée en Moselle au 31/12/2022, soit 7 % de la puissance installée dans le Grand Est

10

projets photovoltaïques et éoliens autorisés en 2023

QUESTIONS À...



Claude Souiller

directeur départemental des territoires de la Moselle

Quel est votre parcours professionnel ?

Je suis ingénieur des ponts, des eaux et forêts, d'origine agronome. J'ai démarré ma carrière à la direction départementale de l'agriculture et de la forêt du Cher, où j'occupais le poste de chef de la mission inter-services de l'eau (MISE au tout début de l'existence de ces missions). J'ai poursuivi au CEMAGREF (devenu institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture – IRSTEA) de Lyon sur des missions de recherche sur la qualité des eaux.

Je suis ensuite passé à la direction régionale de l'agriculture et de la forêt d'Alsace, où j'étais responsable du service d'économie agricole. Puis j'ai rejoint l'agence de l'eau Rhin-Meuse en tant que directeur général adjoint, poursuivant ainsi l'un des fils conducteurs de ma carrière autour du sujet de l'eau.

En 2013, j'ai retrouvé les services déconcentrés de l'État en prenant le poste de directeur départemental des territoires et de la mer adjoint d'Ille et Vilaine. J'ai poursuivi ma carrière en DDT en devenant en 2018 directeur départemental des territoires de l'Oise puis, depuis le 13 novembre 2023, directeur départemental des territoires de la Moselle.

Qu'est ce qu'une ZAEnR ?

Les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR) doivent être définies par chaque commune et pour chaque type d'énergie renouvelable (éolien, photovoltaïque, méthanisation) en concertation avec les habitants et avec le niveau intercommunal. Elles correspondent à des secteurs identifiés comme favorables à l'implantation d'installations d'énergie renouvelable au regard des contraintes et potentiels locaux, mais également à l'expression d'une volonté politique et citoyenne. Ainsi, les ZAENR traduisent un consensus local, et ont vocation à envoyer un signal positif aux porteurs de projets afin qu'ils étudient de façon prioritaire les possibilités d'implantation dans les zones identifiées. Ces zones sont en effet le gage d'une adhésion locale pour les porteurs de projets, d'une réduction des délais d'instruction, et d'avantages financiers pour les porteurs de projets dans le cadre des appels d'offres nationaux. S'agissant d'une démarche de planification, l'exercice impose de s'abstraire des considérations techniques, qui seront abordées dans un second temps lors de l'élaboration et de l'instruction des projets opérationnels.

Quel est l'intérêt de définir ces zones ?

Au niveau national, l'objectif est de s'assurer d'une capacité de production suffisante pour atteindre les objectifs d'autonomie énergétique et de décarbonation à l'horizon 2050. Au niveau local, la démarche de planification, portée par les communes, garantira leur autonomie de décision dans les choix d'implantation des installations, en accord avec les projets locaux, les potentiels et les contraintes.

Cette démarche permettra de réaliser des choix partagés sur le sujet, et de sortir de la logique d'opportunité qui guide aujourd'hui les développeurs de projets. Définir des zones favorables permettra en outre de déterminer des zones d'exclusion, qui pourront être définies comme telles dans les documents d'urbanisme et ainsi préservées de toute installation.

Accueillir des installations d'énergie renouvelable aura également des retombées économiques pour les communes : cela leur permettra de prendre part à des projets d'auto-consommation favorisant la maîtrise du coût de l'énergie pour la municipalité et les habitants, et de faire financer des projets locaux en faveur de la transition écologique par les entreprises de production s'y installant.

Quel accompagnement est apporté par les services de l'État en Moselle ?

La direction départementale des territoires est dotée d'une « mission ENR » qui supervise la démarche de planification des ZAENR aux côtés du préfet. Elle assure l'animation du réseau de référents ENR des établissements publics de coopération intercommunale, et leur apporte un appui technique en lien avec les services de l'État aux niveaux régional et national.

En matière d'instruction, un « pôle ENR » a été créé en Moselle en décembre 2022, afin d'accompagner individuellement les porteurs de projets en amont et durant l'instruction de leurs démarches administratives. Ce pôle réunit les services de la préfecture, de la DDT (qui instruit les projets photovoltaïques), la DREAL (sur l'éolien) afin de coordonner les différentes procédures administratives. Il est présidé deux fois par an par le préfet et a procédé, en 2023, à l'instruction d'une quarantaine de projets (38 parcs photovoltaïques au sol et 3 projets éoliens dont une partie est encore en cours d'instruction).

La sobriété énergétique

Véritable démarche engagée par le secrétariat général commun départemental (SGCD), service interministériel, la sobriété énergétique est le fait de mieux consommer les différentes énergies (électricité, eau, gaz, carburant, etc.) sans détériorer les conditions de travail.

Cette sobriété nécessite de repenser les espaces, rénover les bâtiments pour qu'ils consomment moins et opter pour des équipements de chauffage bien dimensionnés. À l'usage, il s'agit par ailleurs d'adopter des écogestes (éteindre les appareils en veille, débrancher un chargeur, etc.) et de mutualiser l'utilisation de certains équipements, en faisant, par exemple du covoiturage.

QUESTIONS À...



Amélie Boulet

adjointe au chef du service de l'immobilier et de la logistique, secrétariat général commun départemental

Quel est votre parcours professionnel ?

J'ai débuté mon parcours professionnel, il y a plus de 20 ans dans la fonction publique, j'ai pu y exercer des postes divers et variés en passant de militaire à civile grâce à des concours.

J'ai également fait le choix d'être en position de détachement 4 ans pour exercer en fonction publique territoriale. J'ai réintégré le Ministère de l'Intérieur il y a 1 an et demi où j'occupe la fonction d'adjointe au chef du service de l'immobilier et de la logistique au SGCD au grade d'ingénieur principal.

Comment les services de l'État en Moselle sont-ils engagés dans la sobriété énergétique ?

Les services de l'État de la Moselle ont réalisé un plan sobriété – exemplarité fin 2022 avec 11 thèmes et 55 actions à mener afin de réduire les consommations. Des référents sobriété ont été mis en place dans chaque administration territoriale de l'État (ATE). Des comités de pilotages sont tenus régulièrement pour suivre l'avancée de ce plan.

En parallèle, le bilan des émissions de gaz à effet de serres (BEGES) des services de l'Etat a été réalisé et publié sur la plateforme de l'ADEME.

Si un premier bilan est fait en fin d'année 2023, est-il positif ?

Le bilan est positif : sur 55 actions, 9 sont totalement réalisées, 36 engagées et 10 restent en attente pour en affiner la mise en œuvre.

Grâce aux crédits France Relance, l'État a acquis en vente en l'état futur d'achèvement, l'ensemble immobilier Polygone afin d'y transférer des services logés en parc locatif. Cette cité administrative située à Metz, doit accueillir plus de 600 agents mettant en œuvre les politiques publiques des ministères de la transition écologique, et de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Les premiers agents ont pu s'y installer en novembre 2023.

Le nouveau bâtiment Polygone s'inscrit-il dans cette logique de réduction des consommations et d'éco-responsabilité ?

Polygone a été conçu et construit dans cette logique.

Le chauffage du site est assuré par le chauffage urbain (produit par de la combustion de déchets), celui-ci est individualisé par bureau et peut être géré à distance.

La qualité des isolants du bâtiment (principalement en matériaux bio sourcés et des épaisseurs importantes) permet d'être aussi performant qu'un bâtiment passif. Environ 1 000 m² de panneaux photovoltaïques vont permettre l'autoconsommation d'un des bâtiments.

Concernant les extérieurs, ceux-ci ont été complètement réalisés pour préserver les eaux pluviales, et permettre des îlots de fraîcheur, la réalimentation des nappes phréatiques et, un moindre débordement des réseaux d'eau lors des fortes pluies.



GARANTIR L'ÉGALITÉ TERRITORIALE ET L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS

Le soutien aux collectivités

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 avait permis de stabiliser les concours financiers de l'État aux collectivités. Des mesures de soutien budgétaire ont été mises en place pour chaque catégorie de collectivité territoriale. Ce soutien a été poursuivi en Moselle en 2023.

La répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) a été marquée en 2023 par une hausse de son montant à hauteur de 320 millions d'euros au plan national. Cet abondement s'est traduit en Moselle, pour une très grande majorité de communes (86% d'entre elles), par une hausse du montant perçu.



**UN DISPOSITIF
EN LIGNE**

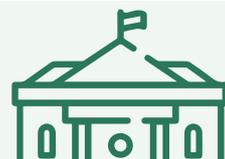


La plateforme Aides-territoires permet aux collectivités de connaître l'ensemble des soutiens financiers dont elles peuvent bénéficier.

CHIFFRES - CLÉS

1 150 787 948 €

versés aux collectivités territoriales en Moselle
au titre de tous les concours financiers de l'État



DOTATIONS DE L'ÉTAT

Dotation globale de fonctionnement (DGF)

Enveloppe communale

184 096 368 € soit 170,51 €/habitant
(hausse par rapport à 2022 de +1,8 %)

Enveloppe intercommunale

72 736 025 € (légère baisse par rapport à 2022)

Enveloppe départementale

123 490 522 € (stable par rapport à 2022)

Dotation « Titres sécurisés » (DTS)

1 397 500 € versés en 2023 aux communes disposant d'un dispositif
de recueil pouvant y prétendre

Dotation particulière élu local (DPEL)

2 301 169 € (+6,25 % par rapport à l'an dernier) versés en 2023
à 670 communes au total, soit 92 % des communes de Moselle

PROGRAMMES DE REVITALISATION

Le soutien de l'État s'est traduit également par la poursuite de la mise en œuvre des programmes de revitalisation :



Petites villes de demain

- 7 PVD pour 11 communes mosellanes concernées
- signature en 2023 des conventions cadre

Action coeur de ville poursuite du programme jusqu'en 2026

- 5 communes mosellanes concernées



France ruralités - Villages d'avenir

- 35 candidatures reçues soit 54 communes
- 13 candidatures retenues soit 22 communes lauréates
- 1 chef de projet recruté

Politique de la ville

- définition des priorités des nouveaux contrats de ville 2024-2030 : « engagements quartiers 2030 »
 - intégration de deux nouveaux quartiers :
 - quartier du Roi à Woippy
 - quartier Falogne à Metz



Villages d'avenir de la Moselle

13 lauréats labellisés
Villages d'avenir
pour 22 communes



53,2 M€ d'investissement accordés aux collectivités locales mosellaines pour 751 projets (y compris le fonds vert) :



La coopération transfrontalière avec le Luxembourg

La coopération franco-luxembourgeoise



Coprésidence du comité de pilotage de la commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise (CIG)



Coordination de l'action des services de l'État



Travail en lien étroit avec avec l'ambassade de France au Luxembourg



Création de **5 groupes de travail** thématiques mis en place en 2021 : **mobilité, santé, environnement, fiscalité/services publics, et formation/enseignement**

7^e commission intergouvernementale à Thionville le 17 avril 2023 sur le site du Château de Volkrange

3 accords signés :



Une convention d'application de l'avenant au protocole sur la coopération scientifique et universitaire qui avait été signée à la précédente CIG, et qui acte l'engagement financier du Luxembourg s'agissant de la poursuite en France des études de médecine des étudiants ayant commencé leur parcours à l'université du Luxembourg. Le Luxembourg s'est engagé par accord à restituer à la France le coût de la formation pour les 25 places réparties entre 4 universités françaises, soit 14 270 €/an/étudiant.



Une déclaration d'intention précisant les contours d'un parcours scolaire franco-luxembourgeois intégré, qui aurait la caractéristique d'être plurilingue.



Une déclaration annonçant la création d'un observatoire numérique transfrontalier en santé et en épidémiologie.

Chantiers en cours :



Financement à parité, pour augmenter les capacités de la ligne ferroviaire Metz-Luxembourg. Objectif : 22 000 places à l'horizon 2030 contre 8 000 aujourd'hui. Soit une enveloppe de 220 millions d'euros pour la partie française, partagée à parts égales entre la Région Grand Est et l'État (hormis pour le centre de maintenance). Le Luxembourg a également prévu une enveloppe de 220 millions d'euros.

Facilitation de la pratique du télétravail des frontaliers :



Augmentation du seuil fiscal à 34 jours et simplification du mode de prélèvement pour les employeurs luxembourgeois.

Le soutien à l'agriculture

L'accompagnement du monde agricole par les services de l'État s'est poursuivi en 2023 en s'orientant également vers un objectif de transition agroécologique.

La politique agricole commune

L'Union européenne consacre, chaque année, une part importante de son budget au soutien du revenu des agriculteurs.

L'essentiel des aides est versé sur la base d'un dossier de déclaration des surfaces exploitées mais également sous forme d'aides à des productions animales. Un complément est attribué aux petites exploitations et aux jeunes agriculteurs pendant les 5 premières années de leur installation.

Par ailleurs, une aide est dédiée afin d'encourager la mise en place de contrat d'assurance multirisques climatiques pour pallier les pertes de récolte.

Les efforts des agriculteurs en matière de lutte contre le changement climatique, l'amélioration de l'environnement et l'agriculture biologique sont également accompagnés.

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle programmation 2023-2027, environ **600 exploitants ont été accompagnés** pour le dépôt de leur dossier entre le 15 avril et la 15 mai 2023.

CHIFFRES - CLÉS

2 535
exploitations bénéficient
des aides de la PAC



85 millions d'euros environ
versés aux exploitations
agricoles de Moselle

1 équipe dédiée de
la DDT se consacre à la
gestion des aides de la
PAC

Indemnité de solidarité nationale

Depuis le 1er janvier 2023, le régime des calamités agricoles pour les pertes de récolte a été remplacé par un dispositif basé sur la solidarité nationale et dont bénéficient les seuls agriculteurs non assurés multirisques climatiques. La Moselle a été fortement affectée par la sécheresse estivale en 2023. Les cultures d'été ont le plus souffert, notamment le maïs et le tournesol. Le ministère de l'agriculture a décidé, le 13 décembre 2023, de retenir la Moselle pour une indemnisation des pertes de récolte pour ces deux cultures. C'est ainsi que les producteurs de tournesol du département et les producteurs de maïs sur 180 communes pourront déposer une demande d'indemnisation des pertes sur ces cultures. Pour réaliser les missions d'enquête, la DDT s'est rendue pendant cinq journées sur le terrain, accompagnée par des professionnels. Ce travail a permis de visiter **32 exploitations** et de préciser les zones géographiques concernées par les pertes de récolte.

CHIFFRES - CLÉS

5 campagnes d'indemnisation au titre de la sécheresse
traitées par la DDT de 2018 à 2023 (hormis 2021)



En Moselle, en 2023, 722 exploitants agricoles cultivent du tournesol et **280 exploitants agricoles** cultivent du maïs



dans les **180 communes**
éligibles à une indemnité

Conseil national de la refondation : l'agriculture, gardienne des prairies source de biodiversité, quel modèle pour demain ?

CHIFFRES-CLÉS

La Moselle dispose d'environ **110 000 ha** de prairies permanentes.



Ces surfaces sont, en partie, valorisées par **50 000 brebis** essentiellement stationnées dans le pays de Sarrebourg.



L'éducation

La lutte contre le harcèlement

La lutte contre le harcèlement en milieu scolaire a constitué une priorité pour la rentrée scolaire 2023. Le travail dans le département s'appuie sur :

- le **déploiement du programme pHARe** (étendu cette année aux lycées) ;
- une **grille d'auto-évaluation anonyme** à destination des élèves du CE2 à la terminale visant à évaluer s'ils sont victimes de harcèlement ;
- un **plan massif et pluriannuel de formation de tous les personnels** à la lutte contre le harcèlement scolaire ;
- un **circuit de traitement et de communication travaillé à tous les niveaux**, depuis les écoles et établissements jusqu'aux services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) ;
- une **procédure départementale de suivi renforcée**.

Une importante évolution réglementaire rend désormais possible l'exclusion d'un élève dans le premier degré et facilite l'exclusion des harceleurs dans le second degré. Dans le cadre d'un travail interministériel et à l'initiative des procureurs et de la DSDEN, trois rencontres ayant rassemblé 21 personnels d'inspection et 130 chefs d'établissement ont été organisées afin d'explicitier l'ensemble des procédures mises en place avec la justice et la cellule de recueil des informations préoccupantes (signalement, article 40).

CHIFFRES - CLÉS

94

situations de harcèlement traitées par la DSDEN de la Moselle en 2022/2023



135

situations recensées au niveau départemental entre la rentrée scolaire 2023 et les vacances de Noël

L'engagement dans le programme pHARe (secteur public) est en constante évolution, supérieur aux moyennes nationales :



90% dans les écoles



87% dans les collèges



95% dans les lycées

La santé

Afin de garantir l'égalité et la qualité d'accès aux soins pour tous en Moselle, l'État a agit en faveur de l'installation des professionnels de santé en 2023.

Les maisons de santé pluriprofessionnelles

Elles regroupent des activités médicales et paramédicales, favorisent les prises en charge coordonnées et constituent une réponse à l'évolution des modes d'exercice souhaitée par de nombreux professionnels. Elles apparaissent comme une solution concourant au maintien, voire au développement de l'offre de soins. La stratégie déployée est d'offrir une proximité des soins aux Mosellans résidant notamment dans les secteurs ruraux, de renforcer leur attractivité auprès des professionnels de santé et de les inciter à s'y installer. Grâce aux aides et divers financements proposés aux professionnels ou collectivités territoriales, les créations de telles organisations coordonnées vont se poursuivre dans la perspective d'ouvrir davantage de structures.

CHIFFRES - CLÉS

29

maisons de santé pluriprofessionnelles
labellisées en Moselle au 1^{er} décembre 2023

Le dispositif d'aide spécifique à l'installation des médecins

L'aide spécifique à l'installation (ASI) a vocation à favoriser l'installation des médecins généralistes dans les zones d'action complémentaire (constituées des secteurs en tension mais à un niveau moins important que les zones d'intervention prioritaires) en les aidant notamment à faire face aux frais d'investissement générés par le début de l'activité libérale et à développer l'exercice en mode coordonné.

Ce dispositif concerne les médecins spécialistes en médecine générale, libéraux s'installant ou installés, à l'exception des médecins adjoints, assistants, remplaçants exclusifs, collaborateurs (salariés ou libéraux conventionnés). À chaque nouvelle demande d'un médecin, l'aide à l'installation (ASI) forfaitaire est fixée à 50 000 €, versée en deux fois (25 000 € à la première année et 25 000 € un an plus tard).

CHIFFRES-CLÉS

En 2023, l'agence régionale de santé (ARS) a soutenu l'installation de **18 médecins généralistes** à hauteur de **450 000 euros** :

11

nouvelles installations en 2023
(275 000 € versé à la première année)

L'accessibilité et l'attractivité des services publics

Déployer les politiques publiques au plus près des usagers est une priorité pour l'État en Moselle.

Les France services

Le déploiement du réseau « France services » est consolidé – 32 France services dont 1 bus, portées soit par des collectivités locales ou le groupe La Poste. Le dernier espace labellisé a été inauguré le 31 mai 2023 à Bitche. Chaque Mosellan a désormais une France services à **moins de 20 km de chez lui**. La préfecture pilote le réseau des France services, avec l'appui d'une animatrice départementale, dont la mission est portée par la mairie de Vigy.

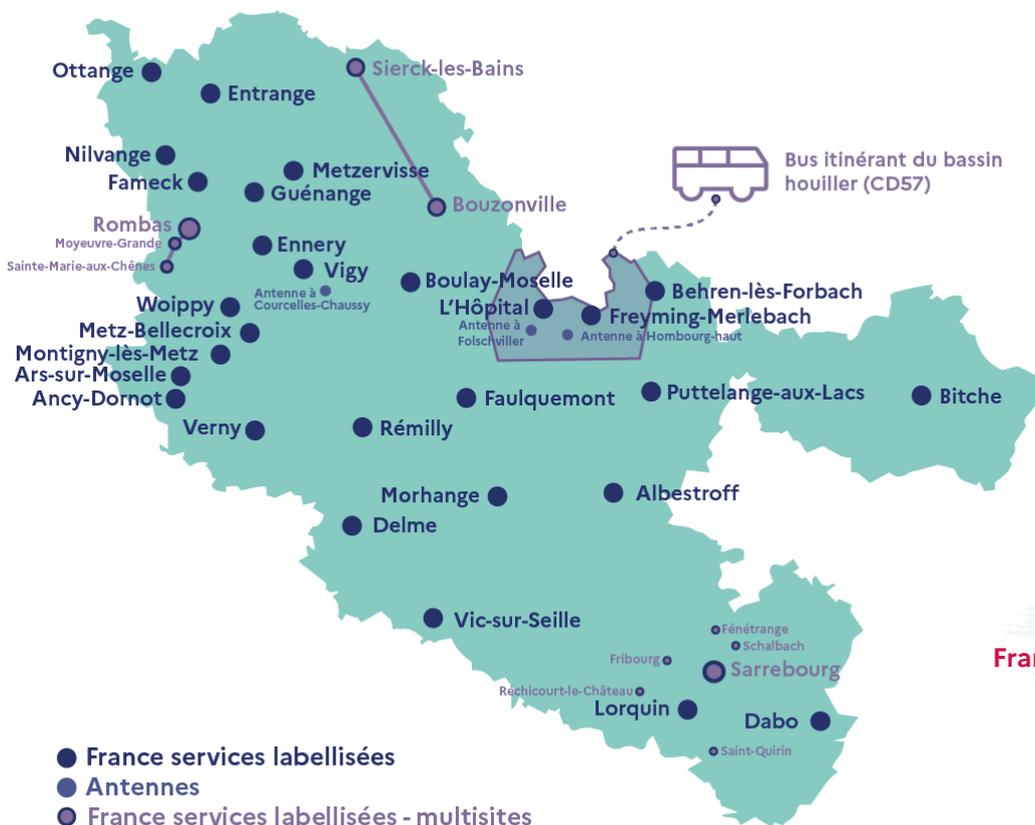
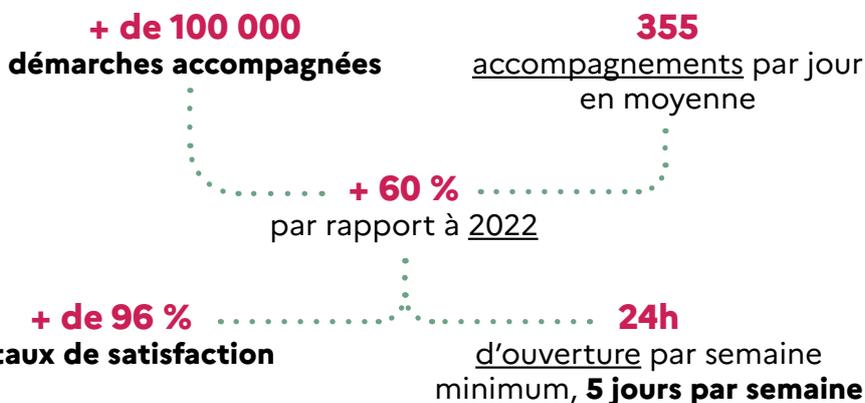
CHIFFRES - CLÉS

32

France services en Moselle



Une montée en puissance en 2023 :



Immersion dans une France services de la Moselle !



Des services publics attractifs

Améliorer l'attractivité des métiers de la fonction publique est un véritable enjeu. Il s'agit d'attirer mais aussi de fidéliser et dynamiser la mobilité des agents publics. En 2023, le secrétariat général commun départemental (SGCD) a participé à divers salons pour mettre en avant les voies d'accès à la fonction publique et valoriser les métiers de la préfecture : salon de l'apprentissage en juin 2023, salon à la FIM en septembre 2023 et salon de l'emploi public en décembre 2023 organisé par la mission locale. L'organisation d'un « job dating », avec Pôle Emploi, a permis le recrutement d'une dizaine de personnes sous contrat. D'autres initiatives sont prévues en 2024 telles que la participation au salon régional de l'emploi public en ligne et l'organisation d'une journée des métiers de l'État en préfecture le 27 mars 2024.

Choisissez
le service public !



#Emploi

Les métiers de l'État

- ➔ Sécurité
- ➔ Conseil aux collectivités et contrôle des collectivités
- ➔ Transition énergétique et protection de l'environnement
- ➔ Contrôles
- ➔ Délivrance de papiers d'identité
- ➔ Gestion des ressources humaines
- ➔ Systèmes d'information
- ➔ Sécurité routière
- ➔ Cohésion sociale
- ➔ Appui au développement, ingénierie, accompagnement de projets



QUESTIONS À...



Peggy Rasquin

jusqu'en décembre 2023, directrice départementale de la protection des populations de Moselle

Quel est votre parcours professionnel ?

Docteur vétérinaire, j'ai toujours eu à cœur d'œuvrer pour la santé publique. J'ai fait mes gammes comme cheffe de service en directions départementales et régionales dans les domaines de la santé et de la protection animale, des importations, de la santé des végétaux et de l'enseignement agricole. Directrice départementale de la protection des populations depuis 2017, j'ai pu mettre à profit ces années d'expertise au sein d'une équipe dynamique et passionnée dédiée à la protection du consommateur dans tous les actes de la vie courante.

Pourquoi choisir le service public ?

Le service public permet aux vétérinaires de jouer un rôle majeur dans la protection de la santé publique, en intervenant « de la fourche à la fourchette ». La santé des animaux est intimement liée à celles des humains, c'est le concept « une seule santé ». La formation vétérinaire habitue à porter un double regard sur la circulation des maladies : circulation horizontale entre les individus d'une population, circulation verticale de l'environnement à l'homme par les végétaux et les animaux.

Quelles sont les missions et les métiers de la DDPP ?

La direction départementale de la protection des populations a pour missions de veiller à :

- la qualité et sécurité de nos aliments ;
- la santé des animaux et leur bien-être ;
- la protection du consommateur ;
- la protection de l'environnement.

Comment rejoindre la DDPP ?

La DDPP regroupe les agents de la direction générale de l'alimentation (Ministère de l'agriculture) et les agents de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

Pour les métiers de la DGCCRF :

- Par concours : des concours sont organisés une fois par an pour les emplois de catégories A et B. L'inscription se fait à l'automne. Les informations et le calendrier des concours sont sur le site internet de la DGCCRF : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/rejoignez-la-ccrf>
- Hors concours : des recrutements par détachement existent pour les emplois de catégorie C. Des recrutements en contractuels sont également possibles.

Pour les métiers des services vétérinaires :

- Par concours : pour être technicien des services vétérinaires (catégorie B) ou inspecteur de santé publique vétérinaire (catégorie A) <http://www.concours.agriculture.gouv.fr/>
- Hors concours : des mobilités ponctuelles sont possibles <https://choisirleservicepublic.gouv.fr/>



RENFORCER L'ORDRE RÉPUBLICAIN ET ENCOURAGER L'ENGAGEMENT

La sécurité du quotidien

Les services de l'État se mobilisent pour la sécurité du quotidien en Moselle. Des actions ont pu notamment être menées en 2023 en matière de sécurité routière, de lutte contre les violences conjugales et celles envers les élus, et de résilience.

La sécurité routière

Le 7 avril 2023, le préfet de la Moselle, le président du conseil départemental et les trois procureurs de la République ont signé le nouveau document général d'orientations de la sécurité routière couvrant la période de 2023 à 2027. Ce nouveau document, élaboré dans une démarche partenariale, permet à l'ensemble des acteurs locaux de partager largement l'analyse de l'insécurité routière et de définir les enjeux qui en découlent. La mobilisation de l'ensemble des acteurs est nécessaire pour traduire de manière stratégique la prise en compte de ces enjeux. Cinq orientations spécifiques ont été actées : les conduites à risque, les deux-roues motorisés et les nouvelles mobilités, le risque routier professionnel, les jeunes et les seniors.

Action de sensibilisation
« Voir et être vu »



La lutte contre les violences conjugales

La Moselle décline territorialement les mesures du Grenelle contre les violences conjugales et du plan interministériel 2023-2027 « toutes et tous égaux ». Cela conduit à renforcer l'accueil et l'écoute des victimes par la présence d'intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie (ISCG), cofinancés par les crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance. Une charte d'accueil et d'accompagnement a été rédigée après l'évaluation des lieux d'écoute, d'accueil et d'orientation (LEAO). Le secteur associatif est fortement mobilisé avec notamment deux centres d'information des femmes et des familles (CIDFF) et le dispositif d'accompagnement « Inform'elles » de l'AIEM à Metz. La gendarmerie assure une mission d'accueil et de sensibilisation par l'intermédiaire de la maison de protection des familles de Moselle. Une convention entre l'État, la justice et les opérateurs de l'hébergement a été signée le 16 mai 2023. Elle permet de favoriser le maintien au domicile des enfants et de la victime en éloignant l'auteur dans un centre d'hébergement.

22

hébergements d'urgence
mis à disposition des victimes



..... dont **6** mis en service en 2023

En Moselle, le concours financier de l'État représente **766 728 € en 2023** selon la ventilation suivante :

516 552 €
au titre du programme 137
« égalité entre les femmes et les hommes »

187 600 €
au titre des crédits du FIPD

dont 91 300 €
pour le financement des postes d'intervenant sociaux
en commissariat et en gendarmerie (ISCG)

La lutte contre les violences envers les élus

En Moselle, les menaces et intimidations par courriel et sur les réseaux sociaux sont en hausse. Les atteintes physiques aux élus restent minoritaires. La prévention des menaces et des violences se traduit dans le département par : une formation des élus, dispensée aux maires par les forces de sécurité intérieure sur la gestion des conflits et incivilités, la nomination de référents « atteintes aux élus » dans les commissariats et les brigades et la proposition systématique par les forces de l'ordre du dispositif « Alarme élus ». Une réunion a par ailleurs été organisée dans chacun des arrondissements de Moselle, co-présidée par le préfet ou le sous-préfet et le procureur concerné, pour apporter toutes les informations nécessaires sur le dispositif de prévention et de lutte contre les atteintes aux élus. Les forces de sécurité intérieure, également présentes, ont pu rappeler aux élus les bons gestes de prévention, développer les dispositions du « pack sécurité » et rappeler l'importance du dispositif « Alarme élus ».

CHIFFRES - CLÉS

50

faits visants des élus entre le
1^{er} janvier et 11 décembre 2023



362

élus sensibilisés par la
gendarmerie au cours de 16 se-
maines de formations



40

élus formés par
le service de voie pu-
blique de la CSP de
Metz



La résilience

Le plan communal de sauvegarde (PCS) permet aux maires de faire face à la gestion d'une crise, en orientant les actions vers les missions d'alerte, d'information et de sauvegarde de la population. La loi MATRAS du 25 novembre 2021 a élargi le périmètre des communes et intercommunalités concernées. La journée « Tous résilients face aux risques – s'informer, réagir, se protéger » a lieu tous les 13 octobre pour faire connaître les bons réflexes face aux risques naturels et technologiques. En 2023, trois initiatives ont contribué à sensibiliser la population aux risques et au bon comportement à adopter en cas d'accident :

- un atelier d'information et de sensibilisation a été proposé au grand public place Saint-Louis à Metz avec le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et la préfecture ;
- deux conférences ont été réalisées par la préfecture et le SDIS au lycée Cormontaigne de Metz pour sensibiliser les jeunes générations aux gestes réflexes ;
- le service de prévision des crues Meuse-Moselle à Metz a ouvert ses portes au public pour faire découvrir les métiers de prévisionniste de crue.

CHIFFRES - CLÉS

251

communes soumises à l'élaboration
d'un PCS



51

plans communaux
de sauvegarde non obligatoires
réalisés



22

plans
intercommunaux de
sauvegarde encore
à réaliser



La lutte contre les trafics de stupéfiants

Du fait de son implantation géographique, la Moselle est une zone de transit, de vente et de consommation de produits stupéfiants. L'A31 et l'A4 sont les principaux axes de transit des trafiquants internationaux en provenance d'Europe du Nord et de l'Est. Les services de l'État en Moselle disposent depuis 2023 d'un plan de lutte contre les stupéfiants de 2024 à 2027 qui renforce la coordination entre la police et la gendarmerie sur les actions menées contre les points de deal. Une priorité est également donnée au financement de projets médico-sociaux grâce aux crédits de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA). Dans le cadre de la lutte contre les stupéfiants, une action de démantèlement d'un point de deal important, rue de Picardie dans le quartier de Borny, a eu lieu en février 2023 après une enquête de près d'une année. En plus de ces démantèlements, les forces de sécurité intérieure (FSI) mènent chaque semaine des opérations de harcèlement des points de deal.

CHIFFRES - CLÉS

2 920 faits constatés de trafic et d'usage de stupéfiants par tous les services

22 point de deals comptabilisés au 31 décembre 2023

946 amendes forfaitaires délivrées en zone police

334 amendes forfaitaires délivrées en zone gendarmerie

Le rassemblement Vie et Lumière

Le rassemblement estival annuel de la mission évangélique des tziganes de France « Vie et Lumière » s'est déroulé en Moselle du 27 août au 10 septembre 2023. C'est la quatrième fois que la base aérienne de Grostenquin accueillait ce rassemblement de gens du voyage. Les services de l'État se sont organisés en un temps record pour préparer et sécuriser l'arrivée des caravanes, minimiser les conséquences négatives et les désagréments dans les communes alentour, assurer la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur de la base et protéger l'environnement tout en maintenant une vigilance sur les ressources et moyens essentiels : électricité, eau, accès routier à la base. L'action du médiateur auprès des gens du voyage, poste cofinancé par le Département de la Moselle et la préfecture, a été déterminante dans l'organisation et le déroulé du rassemblement dès la phase préparatoire et jusqu'au départ des dernières caravanes après la phase de nettoyage.

CHIFFRES - CLÉS

5 000 caravanes, soit environ 20 à 25 000 personnes

3 escadrons de gendarmerie mobile

400 gendarmes sur la base et aux alentours

15 pompiers mobilisés chaque jour

14 km de barrières installées pour protéger la zone Natura 2000

Jeux olympiques et paralympiques 2024

La Moselle accueillera le relais de la flamme olympique le 27 juin 2024. Après un parcours traversant tout le département, la flamme arrivera à Metz pour une soirée de célébrations. La flamme des Jeux paralympiques sera elle aussi en Moselle, le 25 août 2024 à Amnéville.

CHIFFRES - CLÉS

7 villes ou villages de Moselle directement traversés

100 relayeurs porteront la flamme en Moselle



QUESTIONS À...



Adélie Pommier

jusqu'en janvier 2024, directrice de cabinet du préfet de la Moselle

Quel est votre parcours professionnel ?

J'ai rejoint l'inspection générale de l'administration (IGA) à ma sortie de l'ENA en janvier 2020. Ce poste m'a permis de contribuer à la rédaction de plusieurs rapports sur des sujets sensibles ou d'actualité pour le ministère de l'Intérieur : lutte contre le séparatisme, enquête sur des féminicides, budget des collectivités territoriales. Pendant la crise covid, j'ai assuré une mission de renfort au centre interministériel de crise.

De juillet 2022 à janvier 2024, j'ai eu l'honneur et la joie d'être sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Moselle. Ce poste recouvre plusieurs missions essentielles : la sécurité sous toutes ses formes (sécurité publique, gestion de crise, sécurité routière), la communication et la représentation de l'État.

En quoi la Moselle est-elle concernée par les jeux olympiques et paralympiques 2024 ?

La Moselle accueille dès maintenant des délégations olympiques étrangères, qui viennent s'entraîner dans les infrastructures labellisées « Terre de Jeux 2024 ».

Le département est aussi concerné par les relais des flammes « olympique » (27 juin) et paralympique (25 août). La flamme olympique traversera sept communes : Sarreguemines, Meisenthal, Forbach, Apach, Yutz/Thionville, Scy-Chazelles et Metz.

L'année olympique sera donc riche en Moselle, où les collectivités et clubs sportifs sont incités à organiser des animations et événements sur le thème des Jeux.

Quelles conséquences pour les services de l'État avec le passage de la flamme en Moselle ?

La sécurisation du passage de la flamme requiert un travail préparatoire très important, sous l'autorité du préfet et en partenariat étroit avec le département. Des centaines de policiers et de gendarmes seront mobilisés le 27 juin, afin de garantir la sécurité du convoi de la flamme et de la population qui viendra célébrer son passage.

Je coordonne le travail de référents pour la police nationale, la gendarmerie nationale et le SDIS, chargés de préparer un plan de sécurisation de chaque étape du relais en Moselle.

Localement, nous travaillons avec les communes concernées, afin qu'elles anticipent et mettent en place les mesures de sécurité nécessaires au passage du convoi et aux manifestations associées.

Le préfet est en lien avec les instances nationales d'organisation et de sécurisation des Jeux. Il arbitre et valide chaque étape du dispositif de sécurisation du parcours.

Le service national universel

Dans le cadre du développement du service national universel (SNU), la Moselle se caractérise par son dynamisme à la fois pour le recrutement de volontaires dans le cadre du SNU individuel et dans le cadre du dispositif « Classes et lycées engagés ». Mis en place en 2019 et fort de son succès en 2023, le SNU sera renforcé en 2024 à la suite des annonces du président de la République lors de sa conférence de presse du 16 janvier 2024.



Clôture du SNU à l'Adeppa Vigy

CHIFFRES-CLÉS

Année scolaire 2022-2023

844

jeunes Mosellans
inscrits pour
réaliser un séjour
de cohésion

701

jeunes Mosellans ont réalisé
leur séjour de cohésion du
SNU

343

jeunes accueillis dans les
trois centres SNU du
département

Rentrée scolaire 2023 – programme « Classes et lycées engagés »

34

demandes de « classes
engagées » déposées
pour 842 jeunes

15

classes engagées pour 324
volontaires

2023 en images

6 JANVIER



Visite de l'usine d'électricité de Metz (UEM)

2 FÉVRIER



Visite d'Éric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, ministre de la Justice, et Sébastien Lecornu, ministre des Armées, en Moselle

24 MARS



À Metz, épreuves des Abilympics, compétition nationale des métiers des personnes en situation de handicap

17 AVRIL



7^e commission intergouvernementale pour le renforcement de la coopération transfrontalière avec le Luxembourg, à Thionville

12 MAI



Visite de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Luxembourg à Metz

6 JUIN



Cérémonie de remise des prix du concours national de la Résistance et de la déportation à la préfecture de la Moselle

6 JUILLET



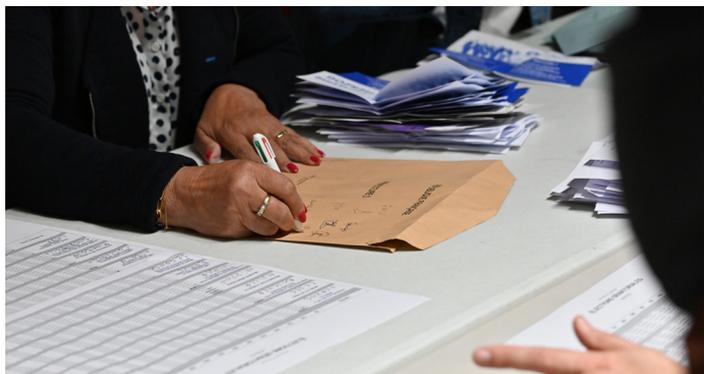
Lancement à Metz de Grand Est région verte, campagne nationale sur la transition écologique

12 AOÛT



Opération de contrôles de sécurité routière à Metz

24 SEPTEMBRE



Élections sénatoriales - soirée électorale à la préfecture de la Moselle

19 OCTOBRE



Visite de Dominique Faure, ministre chargée des collectivités territoriales et de la ruralité, en Moselle, pour le retour d'expérience sur le rassemblement évangélique « Vie et Lumière » à Grostenquin

10 NOVEMBRE



Signature de l'avenant de la convention relative au nouveau programme de renouvellement urbain de Metz Métropole

4 DÉCEMBRE



Visite à Sarrebourg de Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur et des Outre-mer

LA MOSELLE en chiffres

DÉMOGRAPHIE ET SUPERFICIE

 **1 068 326** habitants soit

19% de la population de la région Grand Est

1,6% de la population de la France métropolitaine

23^e département le plus peuplé de France



superficie de
6 216km²
169 habitants au km²

Population par sexe et âge en 2023 (estimation)

	Hommes	Femmes
Ensemble	511 807	534 736
0 à 15 ans	96 044	91 188
16 à 25 ans	59 554	54 295
26 à 49 ans	159 846	159 401
50 à 65 ans	114 513	120 683
66 ans et plus	81 850	109 169

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

 **5** arrondissements
Metz, Thionville, Forbach/Boulay-Moselle,
Sarrebouurg/Château-Salins et Sarreguemines

725 communes **27** cantons **22** intercommunalités

ÉCONOMIE & INFRASTRUCTURES

Établissements

 **5 126** industries manufacturières, extractives et autres

 **9 715** établissements de construction

 **21 727** commerces de gros et de détail, transports, hébergement et restauration

 **1 608** établissements d'information et communication

 **9 711** administration publique, enseignement, santé et action sociale

 **2 893** activités immobilières

 **9 770** activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs de soutien

 **2 508** activités financières et d'assurance

 **6 702** autres activités de services

Emplois salariés

352 517 emplois salariés tous secteurs confondus en Moselle (au 4^e trimestre 2022 derniers chiffres publiés)

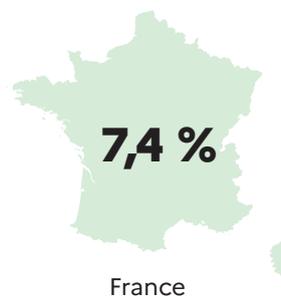
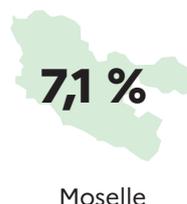
49 398 emplois dans **l'industrie** sur les **311 473** dans la région Grand Est

20 874 emplois dans **la construction** sur les **118 691** dans la région Grand Est

136 066 emplois dans **le tertiaire** sur les **792 633** dans la région Grand Est

120 659 emplois dans **le tertiaire non marchand** sur les **682 974** dans la région Grand Est

Les taux de chômage au 3^e trimestre 2023



CONTACTER LES SERVICES DE L'ÉTAT

Préfecture de la Moselle

9 place de la préfecture
57000 Metz
03 87 34 87 34

Sous-préfecture de Thionville

6 rue Général Castelnau
57100 Thionville
03 82 59 19 20

Sous-préfecture de Forbach/Boulay-Moselle

11 avenue du Général Passaga
57600 Forbach
03 87 84 60 60

Antenne de Boulay-Moselle

2A rue du Général de Gaulle
57220 Boulay-Moselle
03 87 79 14 22

Sous-préfecture de Sarreguemines

4 rue du Maréchal Foch
57200 Sarreguemines
03 87 27 62 62

Sous-préfecture de Sarrebourg/Château-Salins

8 rue du Président Schuman
57400 Sarrebourg
03 55 74 72 57

Antenne de Château-Salins

6 rue de Nancy
57170 Château-Salins
03 87 05 10 22

Direction des services départementaux de l'éducation nationale

1 rue Wilson
57036 Metz
03 87 38 63 63

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

1 rue du Chanoine Collin
57036 Metz
03 87 56 54 00

Direction départementale de la protection des populations

4 rue des remparts
57008 Metz
03 87 39 75 00

Direction départementale des territoires

5 rue Hinzelin
57000 Metz
03 87 34 33 02

Direction départementale des finances publiques

1 rue François de Curel
57036 Metz
03 87 38 68 68

Unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

4 rue François de Guise
57000 Metz
03 54 44 02 80

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine

10-12 place Saint-Étienne
57000 Metz
03 87 36 08 27

Délégation territoriale de l'agence régionale de santé

Bâtiment le platinium
4 rue des Messageries
57015 Metz
03 83 39 30 30

Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse - Moselle

4 rue des remparts
57006 Metz
03 87 63 10 64

Direction interdépartementale de la police nationale

45 rue Belle-Isle
57036 Metz
03 87 56 69 41

Groupement de gendarmerie départementale de la Moselle

2 rue Albert Bettanier
57070 Metz
03 87 56 69 41

Service départemental d'incendie et de secours

3 rue de Bort les Orgues
57072 Metz
03 87 79 45 00

Direction zonale de la police aux frontières Est

120 rue du Fort Queuleu
57073 Metz

Service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre

1 rue du Chanoine Collin
57036 Metz
03 87 34 77 40

En complément des services de l'État, des collectivités et des opérateurs, **32 France services** délivrent une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous en Moselle.



LES SERVICES DE L'ÉTAT EN MOSELLE

#DÉCIDER | LE PRÉFET ET LES SOUS-PRÉFETS



Laurent Touvet

Préfet de la Moselle



Richard Smith

**Secrétaire général
Sous-préfet de Metz**



Jacqueline Mercury-Giorgetti

**Sous-préfète
Directrice de cabinet**



Philippe Deschan

**Sous-préfet de
Thionville**

#EXPERTISER | LES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES, UNITÉS TER



Étienne Effa

**Directeur départemental
des finances publiques**



Grégory Prémon

**Directeur académique des
services de l'éducation
nationale**



Martine Artz

**Directrice départementale
de l'emploi, du travail et
des solidarités**



Rabah Bellahsene

**Directeur départemental
de la protection des
populations**



Claude Souiller

**Directeur départe-
mental des territoires**

#PROTÉGER | LES FORCES DE L'ORDRE ET DE SECOURS



Général Yann
Gravêthe

**Gouverneur militaire de
Metz, officier général de
la zone de défense et de
sécurité Est,
commandant la zone
terre Nord-Est**



Général Marc Payrar

**Commandant du grou-
pement de gendarmerie
départementale**



Commissaire divisionnaire
Isabelle Sire-Ferry

**Directrice interdéparte-
mentale de la police natio-
nale**



Contrôleur général
François Vallier

**Directeur du service
départemental
d'incendie et de secours**



Bruno Charlot

**Sous-préfet de Forbach/
Boulay-Moselle**



Dominique Laurent

**Sous-préfète de
Sarreguemines**



Jacques Banderier

**Sous-préfet de Sarrebourg/
Château-Salins**

PRÉFECTURES TERRITORIALES ET LES OPÉRATEURS NATIONAUX



Maxime Courty

Chef de l'unité départementale de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement



Véronique Narboni

Directrice du secrétariat général commun départemental



Christophe Charlery

Chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine



Lamia Himer

Déléguée territoriale de l'agence régionale de santé



Nicolas Vignos

Directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre

#DÉPLOYER | LES DIRECTIONS DE LA PRÉFECTURE



Philippe Rogron

Directeur des sécurités



Aline Muller

Cheffe du service de la représentation de l'État



Lydie Leoni

Directrice de la coordination de l'appui territorial



Cathy Drouvroy

Directrice de la citoyenneté et de la légalité



Julien Clasquin

Directeur de l'immigration et de l'intégration



Fabrice Leoni

Directeur du centre d'expertise et de ressources des titres CNI/passeports Grand Est



www.moselle.gouv.fr



@Prefetmoselle



@Prefet57